

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~que le Gouvernement est saisi~~
- d'une demande de (1) :
- permis d'urbanisation
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n° 2~~

Suite la pandémie de Covid-19, le Gouvernement wallon a adopté le 18 mars 2020 (M.B. du 20 mars 2020) un arrêté visant la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours. Cette annonce de projet est suspendue du 18 mars 2020 au 16 avril 2020 inclus. Elle se poursuivra donc jusqu'au 08 mai 2020.

Le demandeur est : Madame Catherine ROTSAERT

demeurant à / ~~dont les bureaux se trouvent à~~ (1) : 6997 EREZEE, route d'Oppagne n° 30

Le terrain concerné est situé à MANHAY/2^{ème} Division/DOCHAMPS, rue des Chasseurs Ardennais n° 1 A, cadastré Section B n° 782 H

Le projet consiste en l'aménagement du jardin à l'arrière de l'habitation

et présente les caractéristiques suivantes (2) : avec demande d'écart à l'article 3.1.2 des prescriptions du permis d'urbanisation « FABRY » autorisé en date du 02 mars 2006 :

Réalisation de légers déblais dans la zone de jardin située à l'arrière de l'habitation pour la rendre plus utilisable.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail : blamy@manhay.org dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 30 mars 2020 au 14 avril 2020 au Collège communal :

-par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

-(5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : blamy@manhay.org.

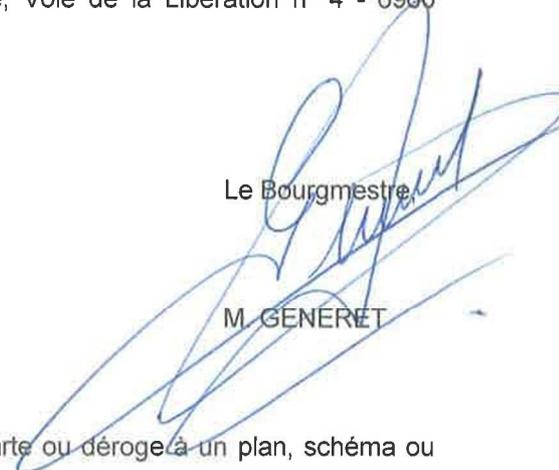
A Manhay, le 25 mars 2020.

La Directrice générale,


S. MOHY



Le Bourgmestre,


M. GENÉRET

(1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire